

**DOSSIER N° PC 31587 04 CE014 M01**

Demande du : 02/01/2025  
Adresse des travaux :  
228b chemin de Grisou  
31620 Villeneuve-lès-Bouloc

**DESTINATAIRE**

Monsieur Eric LAGARDE  
228b chemin de Grisou  
31620 VILLENEUVE-LES-BOULOC

**Affaire suivie par : NOE JOCELYNE**

Monsieur,

Vous avez déposé un dossier enregistré sous les références portées dans le cadre ci-dessus pour réaliser des travaux de régularisation pour des constructions réalisées sans autorisations .

Les modifications envisagées objet de la présente demande sont trop importantes et ont pour effet de changer totalement l'aspect extérieur et le volume du projet initial

De plus la surface de plancher du projet initial ressort à 188 m<sup>2</sup> et dépasse le seuil de 150 m<sup>2</sup> défini à l'article R 431-2-a du code de l'urbanisme.

La régularisation du projet avec les extensions réalisées ainsi que les nouvelles constructions porte la surface de plancher au-delà du seuil de 150 m<sup>2</sup>

En conséquence, il convient de déposer une nouvelle demande de permis de construire dont le projet devra être établi par un architecte ou un agréé en architecture conformément à l'article L 431-1 du code de l'urbanisme.

Dans ces conditions, le service instructeur ne peut procéder à l'instruction du dossier et **le présent courrier vaut décision implicite de rejet de votre demande**. Vous trouverez en retour sous ce pli, votre dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

A Villeneuve-lès-Bouloc, le

22 JAN 2025

**Notifié le :** 22 JAN 2025

Le Maire Adjoint  
Sylvie SAVY

Par délégation

